

www.e-rara.ch

Les Suisses et la Neutralité de la Savoie 1703-1704

Fazy, Henri

Genève, 1895

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-148090>

Chapitre sixième. Mellarède et Beretti-Landi à Lucerne.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



CHAPITRE SIXIÈME

Mellarède et Beretti-Landi à Lucerne.

Diète de Baden du 9 décembre 1703.



A mission confiée à Mellarède était d'autant plus difficile qu'elle exigeait de nombreuses démarches auprès des principaux Cantons. L'envoyé savoisien ne se faisait à cet égard aucune illusion et dans une de ses lettres au Chevalier de Vernon, il s'en exprime très nettement :

« L'affaire de la neutralité ne peut pas aller
« plus vite; j'ay à négocier avec treize Estats
« différents, de différente religion, de génie
« différent, & en chaque endroit avec vingt-cinq
« ou trente personnes¹. »

Pour négocier dans de telles conditions il fallait de véritables trésors de patience et de bonne humeur et plus d'un diplomate étranger devait succomber à la tâche. Quant à Mellarède, il avait toutes les qualités requises pour accomplir sa mission; c'était un infatigable lutteur,

¹ Archives de Turin, *Ma770* 35, lettre du 12 Nov. 1703.

d'une tenacité à toute épreuve. Il avait posé les premiers jalons à Zurich et à Berne ; il lui fallait sans retard se mettre en relations avec les Cantons catholiques qui étaient liés à la maison de Savoie par d'anciens traités. Une conférence fut convoquée pour le 19 novembre à Lucerne et Mellarède quitta Berne pour s'y rendre ; il arrivait les mains garnies. On a souvent parlé de la corruption éhontée qui régnait en Suisse dans les sphères officielles. Malheureusement il faut céder à l'évidence et nous avons éprouvé une pénible impression en lisant aux Archives de Turin une dépêche adressée par le Duc de Savoie à Mellarède, au moment où ce dernier se disposait à partir pour Lucerne :

« Vous pourrez, écrit Victor-Amédée, leur dif-
 « tribuer dès à présent jusqu'à la somme d'envi-
 « ron 4 à 5000 écus, promettant à 5 ou 6 des
 « plus accrédités des croix de St-Maurice, qui
 « font un grand effet en ce pays-là, avec une
 « pension jusqu'à 100 écus, aux uns plus, aux
 « autres moins, sans passer ladite somme, à pro-
 « portion de leur crédit. Nous vous faisons envoyer
 « une lettre de crédit de cent mille livres pour
 « faire voir que vous n'avez pas les mains
 « vides¹. »

¹ Archives royales de Turin, lettres de S. A. R. au comte Mellarède, *Ma770* 35, n° 4.

Cette lettre jette un bien triste jour sur les mœurs publiques au siècle dernier et elle contribue à expliquer l'impuissance de la Diète, ballottée entre les courants les plus opposés.

Mellarède arrivait donc à Lucerne avec cent mille livres et des décorations à distribuer ; c'était une bonne entrée en matière ; elle était d'autant plus nécessaire qu'il régnait dans les cantons catholiques une sourde irritation contre le Duc de Savoie. On lui reprochait surtout d'être en retard pour le paiement des pensions et d'autres subsides ; puis il y avait des réclamations vraiment puériles à propos d'un ancien privilège dont jouissaient les officiers suisses de porter une *canne noire*¹. L'Espagne et la France avaient tout intérêt à attiser le feu et précisément la première de ces deux puissances venait d'accréditer à Lucerne un nouvel ambassadeur, le marquis Beretti-Landi, qui allait par tous les moyens contrecarrer les efforts de Mellarède. Les contemporains ne sont pas d'accord sur le compte de Beretti-Landi ; Saint-Saphorin l'appelle dédaigneusement « une figure d'ambassadeur. » En revanche, le marquis de Puisieux fait son éloge et le représente « comme poli,

¹ Le Duc de Savoie l'avait remplacée par une canne en bois de Brésil. V. l'ouvrage précité de Dr Ricarda Huch, p. 163.

« affable, d'un grand travail, d'une franchise
 « surprenante pour un homme de sa nation, d'une
 « vivacité qui l'emporte & lui fait voir souvent
 « de l'importance dans les choses les plus sim-
 « ples. » Malheureusement cet Italien, d'un esprit
 si fin et délié, avait un grave défaut ; c'est Du Luc
 qui nous l'apprend : « Il est toujours sans argent ;
 « or vous savez si missionnaire sans argent doit
 « se flatter d'être écouté dans ce pays ; sans
 « argent point de miracle¹. »

Beretti-Landi arriva à Lucerne pour le début de la conférence, présenta ses lettres de créance et fit en même temps une déclaration dont les Recès fédéraux nous ont conservé la substance². Il débute par un pompeux éloge de son souverain qu'il déclare animé des meilleures intentions à l'égard du Corps Helvétique ; le nouveau Roi d'Espagne est maintenant reconnu par tous ses sujets et il est l'objet de toute leur affection, la guerre entreprise contre la France et l'Espagne n'a procuré que des revers à ceux qui l'ont entreprise. Après cet exorde, Beretti-Landi attaque avec une extrême vivacité le Duc de Savoie qui, au mépris des traités les plus sacrés, a pris parti contre Louis XIV ; le plus grand service que les

¹ Jean de Muller, Histoire de la Conf. suisse, to. XIII, p. 383, note.

² Recès fédéraux, to. VI, 2^{de} partie, p. 1101 et suiv.

Cantons suisses pourraient rendre au Duc, ce serait de lui donner de bons conseils et de chercher à ramener les choses dans une meilleure voie. Victor-Amédée leur en saura gré plus tard. L'Ambassadeur exprime, en terminant, le ferme espoir qu'il ne sortira rien des débats de la conférence qui puisse être préjudiciable aux intérêts des rois de France et d'Espagne. Le marquis de Puisieux avait naturellement le mandat d'appuyer en toute occasion les démarches de Beretti-Landi ; aussi s'empressa-t-il d'envoyer à Lucerne un de ses secrétaires pour demander que les propositions de la Savoie fussent repoussées.

Comme on le voit, Mellarède avait affaire à forte partie et les 100,000 livres dont il était nanti n'étaient pas de trop, d'autant plus que le marquis de Puisieux se disposait, lui aussi, à faire des largesses. Le 20 novembre le représentant du Duc de Savoie demanda à être entendu par une délégation de la conférence, ce qui lui fut aussitôt accordé. Chaque Canton désigna un délégué et l'entrevue eut lieu au « Rathhaus » de Lucerne. Le premier soin de Mellarède fut de répondre aux insinuations de Beretti-Landi et de Puisieux ; il se plaignit amèrement des procédés de Louis XIV à l'égard de son maître : puis, après ce préambule, il aborda l'objet spécial de

sa mission. Il savait sans doute que les Cantons de la Suisse primitive étaient médiocrement satisfaits de la manière dont le Duc de Savoie remplissait ses engagements pécuniaires; il chercha donc à rassurer les délégués en leur affirmant que le Duc, malgré les rigueurs de la guerre, ferait face à toutes ses obligations; s'il avait tardé jusqu'à présent, il fallait uniquement l'attribuer aux dépenses considérables qu'entraînait la réparation de ses forteresses. Mellarède ajoutait : L'alliance des Cantons catholiques avec la maison de Savoie est des plus anciennes, le danger est pressant, de sorte que le Duc réclame une levée immédiate d'au moins 6,000 hommes. Dès que ce secours aura été accordé, le Duc fera régler une partie des pensions arriérées et des subsides pour les étudiants et le reste sera soldé dans le cours de l'année. Pour la levée des troupes il y aura lieu d'élaborer une capitulation acceptable sur le modèle des capitulations antérieures.

Mellarède était très pressé de conclure, mais il dut promptement en rabattre, car les députés de la conférence déclarèrent à l'envi qu'ils avaient uniquement le mandat de prêter l'oreille aux propositions et qu'ils devaient en référer¹.

¹ Ce sont ces attermoïements continuels qui mettaient en rage l'Ambassadeur de France Du Luc et qui lui faisaient dire plaisamment : « Je n'ai jamais vu une Madame de nation autant

Néanmoins la conférence voulut bien consentir à examiner et à discuter en principe les propositions de Mellarède.

En premier lieu le Duc demande que la Savoie soit annexée au Corps Helvétique ou tout au moins comprise dans sa neutralité. Cette importante question intéresse l'ensemble du Corps Helvétique et elle devra être traitée à la première Diète, mais d'emblée la conférence de Lucerne se prononce contre l'idée de l'annexion ou incorporation de la Savoie. « Il est reconnu, « dit le Recès, que nos ancêtres ont mieux aimé « laisser à la France le Duché de Bourgogne & « à l'Autriche la Franche-Comté que de s'attribuer ces provinces. » Reste l'alternative de la neutralité. Sur ce point la conférence manifeste des dispositions plus favorables; le protocole rappelle que de tout temps la Confédération s'est préoccupée de ne pas se laisser entourer par une seule et même puissance, et pour ce motif elle a réclamé autant que possible la neutralité des pays limitrophes. Dans le cas présent, ce n'est pas pour la Savoie seule qu'il faudrait demander la neutralité; il faut chercher à l'obtenir pour tous les Etats du Duc, d'autant plus

« ennemie de la conclusion que celle-ci. Il faut la patience d'un
« capucin renforcé pour les fuivre & la vivacité provençale
« n'est pas faite pour négocier avec telles gens. »

que les troupes françaises ont déjà pénétré en Piémont et en Savoie. Finalement la conférence décida d'écrire à l'Ambassadeur de France pour obtenir que les opérations militaires fussent suspendues dans les Etats du Duc de Savoie jusqu'au moment où la Diète de Baden pourrait intervenir. Ainsi les Cantons catholiques appuyaient par anticipation les démarches officielles qui allaient être tentées auprès du Duc De la Feuillade par les députés de Berne et de Fribourg.

Les décisions prises à la conférence de Lucerne avaient une portée considérable, car elles indiquaient nettement la ligne de conduite que les Cantons catholiques entendaient suivre à la Diète de Baden. Ces Cantons étaient absolument opposés à l'accession de la Savoie au Corps Helvétique, mais ils reconnaissaient les avantages de la neutralité; d'autre part ils étaient disposés à fournir des troupes au Duc sur la base d'une nouvelle capitulation. Ainsi au début, les dispositions des Cantons catholiques de la Suisse primitive étaient plutôt favorables aux intérêts du Duc de Savoie, mais ces dispositions se modifièrent promptement, comme nous allons le voir.

Une Diète extraordinaire avait été convoquée à Baden pour le 9 décembre; à l'ordre du jour figuraient en première ligne les propositions du

Duc de Savoie. Les questions d'étiquette et de cérémonial jouaient alors un rôle qui nous semble singulièrement puéril dans une république. Lorsque Mellarède demanda audience, on discuta gravement pour savoir de quelle manière il serait introduit et quelle place lui serait assignée. Finalement, comme il ne pouvait être question de lui reconnaître le caractère d'envoyé ordinaire, la Diète décida d'adopter le cérémonial qui avait été suivi l'année précédente dans un cas analogue (pour la réception de l'adjudant-général, baron De Le Jay) : en conséquence, deux députés se rendirent auprès de Mellarède, le conduisirent à la salle des séances de la Diète et l'installèrent « au-delà des colonnes, « vers l'horloge¹. » Aussitôt invité à prendre la parole, l'envoyé du Duc de Savoie prononça un discours à la fois très habile et très virulent dont le Recès ne donne sans doute qu'un pâle reflet. Il débuta en rappelant la rupture subite et violente dont Louis XIV avait pris l'initiative, le désarmement des troupes savoisiennes et l'invasion du duché... Quel est le but que poursuit le Roi ? disait Mellarède. N'ayant pu obtenir la Savoie par un traité, il veut par ses procédés violents forcer le Duc à la lui céder. C'est en vain

¹ Recès fédéraux.

que l'Ambassadeur de Louis XIV cherche à dissimuler de semblables desseins et à excuser des actes inouïs ! La cause du Duc de Savoie est celle de tous les Etats libres. Pour faire désarmer les troupes, l'Ambassadeur Phelypeaux n'a-t-il pas osé invoquer l'alliance séculaire qui existe entre la France et la Savoie et qui a été resserrée par les liens les plus sacrés ? Les autres nations qui ont des troupes au service de France ne peuvent-elles pas s'attendre aux mêmes procédés ? Les traités qui lient les cantons suisses à la France seront un bouclier inutile, ne serviront à rien, le jour où le Roi aura réussi à écraser ses voisins et où il enveloppera de tous côtés le Corps Helvétique. Le Roi se comportera vis-à-vis des troupes suisses qui sont à son service, comme il l'a fait à l'égard des troupes de Savoie. Mellarède conclut à peu près en ces termes sa chaleureuse allocution :

« Je me plais à espérer que les Confédérés n'as-
 « sisteront pas d'un œil indifférent à l'écrasement
 « d'un Prince, leur voisin, mais qu'ils l'aideront
 « à défendre son patrimoine contre les entreprises
 « de la France. La démarche que je suis chargé
 « de faire auprès des Cantons n'est nullement
 « contraire au traité qui lie le Corps Helvétique
 « à la France ; elle est dans l'intérêt évident de
 « la Confédération. Le temps est précieux, le
 « danger menaçant et il y a pour vous un devoir

« impérieux, c'est de transmettre aux générations
« futures la sécurité que vos ancêtres ont réussi à
« conquérir. »

Comme on le voit, Mellarède savait plaider la cause de son souverain ; il choisissait avec soin les arguments propres à faire impression sur la Diète. Assurément il était de toute invraisemblance que Louis XIV fît jamais désarmer les troupes suisses qu'il prenait à son service, mais il était singulièrement adroit de jeter ainsi le doute et la défiance dans l'esprit des députés. De même il était habile d'insinuer que Louis XIV voulait non seulement occuper, mais garder la Savoie.

Mellarède avait deux adversaires qui le suivaient de près : l'un, l'ambassadeur d'Espagne, Beretti-Landi, ne tarda pas à se présenter et dans un mémoire daté du 20 décembre il recommanda à la Diète de ne pas prendre en considération les propositions du Duc de Savoie, attendu que le Corps Helvétique avait intérêt à rester en termes amicaux avec la couronne d'Espagne. A peu près en même temps, l'Ambassadeur de France annonçait que les armées française et bavaroise s'abstiendraient de toute hostilité sur la frontière suisse, de Bâle jusqu'au lac de Constance, à la condition d'une part que les Cantons n'entreprendraient rien contre le Roi de France et l'Electeur de Bavière, et que d'autre part, les cantons

protestants ne fourniraient aucune troupe auxiliaire au Duc de Savoie et ne toléreraient aucun enrôlement.

La Diète avait maintenant à se prononcer sur les graves questions qui lui étaient soumises par Mellarède. D'emblée on put reconnaître que ces propositions étaient accueillies avec faveur. La Diète commença par voter des remerciements chaleureux¹ aux cantons de Berne et de Fribourg pour avoir envoyé une députation à Chambéry au quartier général de l'armée française. Les Cantons catholiques firent connaître à cette occasion qu'ils avaient fait une démarche analogue auprès de l'Ambassade de France.

Au cours du débat qui suivit, la Diète se trouva unanime pour déclarer qu'elle s'en tiendrait à la politique séculaire de la Confédération, qu'elle s'attacherait non seulement à défendre les frontières de la Suisse, mais aussi à maintenir la sécurité des contrées limitrophes ; c'est en vertu de cette politique traditionnelle que la Savoie avait été comprise dans le traité de paix perpétuelle entre la Suisse et la France. Finalement la Diète décida d'envoyer une députation auprès de l'Ambassadeur de France pour réclamer à la fois la neutralité du Duché de Savoie et de la

¹ « Diese Verwendung wird beiden Ständen bestens ver-
« dankt. » Recès fédéraux.

rive allemande du Rhin et du lac de Constance. Puisieux répondit prudemment qu'il n'avait pas d'instructions pour traiter de la neutralité de la Savoie ; quant aux districts souabes, la question était toute nouvelle pour lui et il lui importait de se renseigner au préalable.

La réponse évasive de Puisieux fut aussitôt communiquée à Mellarède. Ce dernier prit les devants et s'empessa de déclarer qu'il avait les pouvoirs nécessaires pour consentir la neutralité de la Savoie, en y comprenant les provinces de Tarantaise et de Maurienne qui, pendant la précédente guerre, n'avaient pas été admises au bénéfice de la neutralité. De nouveaux pourparlers s'engagent alors avec l'Ambassadeur de France, qui se borne à dire qu'il transmettra fidèlement au Roi la demande relative à la Savoie et qu'il communiquera aux Cantons la réponse.

La Diète était sur le point de se séparer lorsque les Cantons de Berne et de Fribourg lui communiquèrent le rapport des députés qu'ils avaient envoyés à Chambéry. Comme nous l'avons vu, le Duc De la Feuillade avait poliment refusé de suspendre les opérations de l'armée, sous le prétexte qu'il n'avait pas d'instructions ; il avait toutefois consenti à soumettre au Roi la demande des deux Cantons. Les circonstances étaient telles que d'un jour à l'autre on pouvait

s'attendre à un nouveau mouvement de l'armée française ; Berne et Fribourg annoncèrent donc à la Diète qu'ils pouvaient être amenés à mettre leurs troupes sur pied de guerre pour couvrir la frontière et ils prièrent leurs Confédérés de se tenir prêts à tout évènement¹. Cette déclaration des deux Cantons attestait de sérieuses inquiétudes et la Diète l'accueillit avec l'attention qu'elle méritait.

L'antagonisme des confessions religieuses avait créé en quelque sorte deux Suisses distinctes qui subissaient chacune des influences différentes. Pendant que la Diète siégeait, Cantons catholiques et protestants avaient à Baden même des conférences séparées. Les Cantons catholiques étaient liés au Duc de Savoie par un traité et Lucerne proposa d'agir par tous les moyens possibles pour garantir au Duc l'intégrité de ses Etats. Les autres Cantons de la conférence appuyèrent Lucerne et affirmèrent qu'ils étaient prêts à tenter toutes les démarches pour obtenir la neutralité de la Savoie ou d'une manière générale des Etats du Duc. Au début, la fortune semblait sourire à Mellarède, mais toute médaille a son revers : les Cantons catholiques réclamaient le paiement immédiat des pensions et subsides

¹ Recès fédéraux. « Die beiden Orte bitten die Orte um ge-
« treues Aufsehen. »

arriérés et Mellarède offrait plus de promesses que d'argent comptant. Les dispositions des Cantons catholiques ne tardèrent pas à se modifier, et finalement la conférence se sépara sans avoir pris aucune décision sur la capitulation réclamée par le Duc de Savoie.

De leur côté, les députations des Cantons protestants ou évangéliques se réunirent aussi, pendant la Diète, en conférence séparée; l'influence de Berne et de Zurich s'y fit nettement sentir et les députés déclarèrent qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices pour maintenir dignement la sécurité de la Confédération; ils exprimèrent en outre le vœu que Zurich recommandât la plus grande vigilance au Conseil de Genève¹.

La conférence s'abstint de toucher à la question des enrôlements qui intéressait plus particulièrement les Cantons catholiques, mais elle prit une décision qui indiquait discrètement ses sympathies; elle invita Mellarède à donner au Duc l'assurance que les Cantons protestants tenaient à maintenir et à développer avec lui les relations de bon voisinage.

En somme Mellarède avait lieu d'être satisfait des dispositions de la Diète. Le Corps Helvé-

¹ Recès fédéraux. Déc. 1703, p. 1121. Evidemment on se défiait du Conseil de Genève auquel on attribuait à tort ou à droit des dispositions favorables à la France.

tique, désireux d'éloigner la guerre de ses frontières, demandait à la France la neutralité de la Savoie et de tout le territoire limitrophe du Rhin et du lac de Constance; d'autre part les Cantons catholiques, liés à la maison de Savoie par d'anciens traités, acceptaient en principe une nouvelle capitulation qui mettrait à la disposition de Victor-Amédée près de 6,000 hommes de troupes fraîches. Mellarède avait donc le vent en poupe et à l'issue de la Diète il écrivait au chevalier de Vernon :

« J'ay plus lieu d'espérer que de défespérer de
« réussir à l'un & à l'autre (la garantie de la
« Savoie et la levée de troupes), & je conteroïs
« la chose pour feure, si je n'avois pas à négocier dans un pays où toutes les négociations
« font un jeu de hafard, quoiq'elles soient très
« difficiles ¹. »

Peu après il écrit encore de Berne :

« Dieu veuille que la Suisse réponde à de si
« bons commencements; si cela est, nous aurons
« pour fûr la neutralité de la Savoye ou de gré
« ou de force. »

Il faut dire que Mellarède mettait tout en œuvre pour réussir; il ne négligeait aucune démarche utile et continuait vaillamment sa

¹ Archives royales de Turin, lettres de Mellarède au Chevalier de Vernon, *Ma770* 35.

guerre de plume avec le marquis de Puisieux. Dans les derniers jours de décembre, il adresse aux Cantons un nouveau mémoire, dans lequel il met à nu la tactique de l'Ambassadeur de France. On vous offre, dit-il, la neutralité de votre frontière allemande; c'est une habile et illusoire concession pour détourner votre attention, pour vous faire perdre de vue la neutralité de la Savoie. Et encore l'Ambassadeur de France subordonne-t-il la neutralité de la frontière allemande à des conditions machiavéliques! Il exige que les Cantons protestants n'accordent aucun secours de troupes à S. A. R., qu'ils empêchent même aucune levée clandestine sur leur territoire! C'est une prétention ridicule et il semble vraiment que la France veuille prématurément réduire à l'esclavage les Cantons protestants. Chacun sait que tous les Cantons sont en droit de fournir des troupes à S. A. R., pourvu que ces troupes ne soient pas employées contre les pays que la France possédait en 1663. Faut-il rappeler en outre que la paix perpétuelle avec la France ayant réservé la Savoie, le Corps Helvétique a le droit d'intervenir pour veiller à la conservation du duché? Les armes de la France ont conquis une partie de la Savoie, mais la Maurienne, la Tarantaise, le Faucigny, l'importante forteresse de Montmélian, ont échappé

jusqu'à présent à l'invasion. Les Cantons n'ont qu'à fournir au Duc le secours demandé, la Savoie tout entière sera sauvée et du même coup les frontières de la Confédération seront couvertes et garanties; Mellarède ajoutait :

« C'est ce qui m'oblige à vous demander en
 « particulier un prompt secours, uniquement pour
 « la Savoie, à la solde de Son Altesse, mon
 « maître : ces troupes garantiront en même temps
 « & la Savoye & vos propres Etats. Les Louables
 « Cantons catholiques paroissent tous disposés à
 « accorder promptement le secours stipulé par l'al-
 « liance qu'ils ont avec mon souverain & ils contri-
 « bueront par ce moyen à garantir ses Etats des
 « violences de la France. Joignez, Illustrißimes
 « & Puissans Seigneurs, votre secours pour la
 « Savoye à ce qu'ils accorderont pour tous les
 « Etats de Son Altesse Roiale, mon maître : ayez
 « la gloire de mettre vos frontières en sûreté, en
 « suivant les maximes que vos Illustres Prédé-
 « cesseurs vous ont laissées, & de prévenir par
 « une résolution digne de vous les suites funestes
 « de la circonvallation que la France établit dans
 « toutes vos frontières. »

On ne pouvait être plus habile et plus persuasif; Mellarède plaidait la cause de son maître avec une éloquence entraînante; à l'entendre, il sembloit que les intérêts, la destinée du Corps Helvé-

tique, fussent indissolublement liés à la cause de Victor-Amédée. Vaillamment secondé par Saint-Saphorin, il réussit à gagner à ses vues le gouvernement du canton de Berne.

